

**Pour plus d'informations, et
pour répondre aux questions
que vous vous posez :**

Médiations & Parentalité 37



92 rue du Sanitas - 37000 TOURS

*L'accès du public se fait par l'arrière du bâtiment
au niveau de la rue Jean Aubry.*

Tél / fax : 02 47 61 24 40

contact@mep37.fr

Caf Touraine - Service Communication © AdobeStock - istock

SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...



Points d'accueil

Points d'accueil en
Touraine (siège,
permanences)



Par téléphone **3230**

(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Sur Caf.fr, vous pouvez :

- **Prendre rendez-vous
à la Caf Touraine**
- **Faire des demandes
et faire des simulations**
- **Accéder à votre compte
(accès sécurisé)**

Consulter vos paiements, suivre
vos démarches, signaler un
changement, télécharger une
attestation...

Visio

Rendez-vous
Caf 37

Viso Rendez-vous

Échangez avec un conseiller
depuis chez vous, avec votre
ordinateur ou smartphone*.

*Nécessite l'installation de Teams (gratuit).



**App mobile
Caf - Mon compte**



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

« Je souhaite
retrouver un dialogue
familial »

LA MÉDIATION FAMILIALE

CONFLITS FAMILIAUX,
SÉPARATIONS, DIVORCES...



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
Touraine



En partenariat avec
Médiation & Parentalité 37



LA MÉDIATION FAMILIALE

Engager une médiation familiale pour vous aider à dépasser le conflit, trouver un accord et préserver les liens familiaux.

Qu'est-ce-que c'est ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociations qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

Quel est le rôle du médiateur familial ?

- Rétablir la communication au sein du foyer familial.
- Créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

Qui est concerné ?

Adultes, enfants, grands-parents.

La médiation familiale peut être à votre initiative ou à celle d'un juge.

Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les deux personnes concernées sont présentes et ont donné leur accord.



LA MÉDIATION FAMILIALE SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES



- ① **l'entretien d'information,** au cours duquel le médiateur familial vous présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser de vous engager. Cet entretien est sans engagement.
- ② **les entretiens de médiation familiale** d'une durée de 1h30 à 2 h environ,
- ③ **si vous aboutissez à un accord,** vous pouvez demander au juge, selon votre situation de l'homologuer.

Un soutien financier

L'entretien d'information (première séance) est gratuit. Votre participation financière sera calculée en fonction de votre quotient familial.

Parce qu'il est important de rétablir le dialogue